

5233/18

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 22 janvier 2018

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 22 janvier 2018

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil portant nomination de deux membres de la Cour
des comptes

E 12715



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 19 janvier 2018
(OR. en)

5233/18

INST 12
CMPT 2

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de deux membres de la Cour
des comptes

DÉCISION (UE, Euratom) 2018/... DU CONSEIL

du ...

portant nomination de deux membres de la Cour des comptes

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 286, paragraphe 2,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 106 *bis*,

vu les propositions de l'Irlande et du Royaume de Suède,

vu les avis du Parlement européen¹,

¹ Avis du 17 janvier 2018 (non encore parus au Journal officiel).

considérant ce qui suit:

- (1) Les mandats de M. Kevin CARDIFF et M. Hans Gustaf WESSBERG en tant que membres de la Cour des comptes arrivent à échéance le 28 février 2018.
- (2) Il y a, dès lors, lieu de procéder à la nomination de deux nouveaux membres à la Cour des comptes,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Sont nommés membres de la Cour des comptes pour la période allant du 1^{er} mars 2018 au 29 février 2024:

- M. Tony MURPHY,
- M^{me} Eva LINDSTRÖM.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil
Le président
